

## Priorité au covoiturage pour entrer à Grenoble via l'A48



Le tri entre véhicules autorisés et non autorisés se fait par le biais d'un système d'analyse vidéo installé sur le terre-plein central. © APRR

**Nouvelle étape.** A compter du 30 septembre, les adeptes du covoiturage, mais aussi les taxis, les véhicules électriques et les autres véhicules classés Crit'air 0 pourront rentrer facilement à Grenoble par le nord-ouest. Le groupe autoroutier APRR, qui gère la voirie, a mis en place une voie réservée « activée dynamiquement en fonction du trafic ». En cas d'embouteillage, un panneau signale alors que le service est activé, et la vitesse est plafonnée à 50 km/h sur cette bande de 8 km, aménagée sur la voie de gauche, entre la barrière de péage et la bifurcation A 48/RN58. Cette nouveauté, dont l'entrée en service a pris un peu de retard, est le dernier étage d'un programme de partage de la voirie, mené avec les collectivités locales. En 2007, une voie dédiée a ainsi été créée sur la bande d'arrêt d'urgence pour faire circuler aux heures de congestion les lignes régulières de cars et bus sur l'A48 et la RN81. Depuis juin 2020, cette voie est sanctuarisée, dédiée en permanence à ces lignes autorisées.

**Contrôle sans sanction.** C'est la solution d'analyse vidéo de Pryntec, une société spécialisée basée en Bourgogne, que le groupe APRR a choisi pour faire le tri automatique des voitures à l'entrée de la voie de covoiturage. Concrètement, le système est capable de compter le nombre de personnes à bord (il faut être

www.busetcar.com

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

au moins 2). Et pour ce qui concerne l'accès des taxis (admis même lorsqu'ils circulent à vide) ainsi que les véhicules électriques, « *c'est par lecture des plaques qu'on effectue la distinction, car nous avons accès au fichier national qui permet d'identifier chaque catégorie, explique-t-on au siège d'AREA. Mais il n'y a pas de sanction prévues en cas de non respect.* » Le système mis en place a en effet vocation pédagogique. Les conducteurs des véhicules non autorisés sont avertis par des messages sur les panneaux d'information et priés de changer de voie. En 2019, APRR avait mené avec [Pryntec](#) un test de comptage de personnes à bord des voitures à hauteur de Mâcon, sur l'A6, pour expérimenter la fiabilité sur des véhicules circulant à 130 km/h.